

La trappe à précarité française : l'analyse des données sur 30 ans des condamnés aux CDD éternels



Si la part des CDI est encore fortement majoritaire en France, le marché de l'emploi semble s'être progressivement figé au cours des 30 dernières années. Et pour ceux qui ne bénéficient pas d'une stabilité de l'emploi, le contrat court n'est plus une passerelle vers le CDI, mais un état permanent.

Avec Nicolas
Goetzmann

Le 17 septembre L'INSEE publiait son panorama "[Emploi et Salaires](#)" regroupant un vaste ensemble d'études sur les sujets concernés. Dans un dossier intitulée "Une rotation de la main-d'œuvre presque quintuplée en 30 ans : plus qu'un essor des formes particulières d'emploi, un profond changement de leur usage" l'Insee met en avant un changement profond de la structure de l'emploi en France. La précarité de l'emploi n'est plus un phénomène transitoire, mais une trappe dans laquelle certaines catégories de la population se trouvent coincées.

L'étude constate tout d'abord une certaine stabilité de l'emploi en CDI en France. "De fait, en 2011, le CDI reste la forme dominante de contrat de travail puisqu'il concerne 87 % des salariés du privé".

□

Si la part de l'intérim, des stages, mais surtout des CDD connaît une forte progression au cours des années 80 et 90, celle-ci s'est stabilisée dans le courant des années 2000. Afin d'étayer cette apparente stabilité du marché de l'emploi, l'INSEE recherche alors le degré de mobilité (personnes qui changent d'emploi) des salariés, mais également leur niveau de "rotation" :

"Alors que le taux de mobilité des salariés, de 16 % en 1982, est quasi stable autour de 20 % depuis 1989, le taux de rotation de la main-d'œuvre a quant à lui presque quintuplé sur 30 ans, passant de 38 % en 1982 à 177 % en 2011. Cela veut dire qu'en 2011, pour 100 salariés présents à un moment donné dans un établissement, il y a eu 177 actes d'embauche et de débauche (possiblement des mêmes salariés) dans un laps de temps d'un an. Il y en avait 38 en 1982."

□

Une situation qui indique que les personnes en intérim ou en CDD ont vu leurs conditions de travail se précariser. Les contrats sont de plus en plus nombreux et donc de plus en plus courts, ce qui permet d'expliquer cette très forte progression du "roulement" :

"2.3% des personnes embauchées représentent 32% des embauches hors intérim ; elles ont en moyenne 41 contrats dans l'année et 5 établissements différents".

De l'autre côté de la barrière, la part des salariés dans une situation stables représentent 70 à 75%. Ainsi, le résultat de cette situation est que le marché de l'emploi se fracture en deux catégories, entre ceux qui subissent des contrats toujours plus courts et ceux qui sont attachés à leur position. Une situation qui a pour conséquence de voir se réduire la part des personnes embauchées en CDI après une période d'instabilité:

"De fait, la probabilité qu'un salarié en CDD ou en intérim occupe un emploi en CDI un an plus tard ne cesse de diminuer sur longue période".

□

En 1982, environ 50% des salariés précaires trouvaient un CDI dans l'année. En 2011, cette proportion chute à environ 20%, suite à une baisse continue tout au long de la période considérée.

Puis, l'INSEE envisage la question posée sous l'angle des secteurs concernés. Ici, ce sont les niveaux de qualification qui vont avoir la plus grande influence sur le type de contrat du salarié.

"Certains métiers restent à l'écart du mouvement global de la hausse de la rotation, notamment parmi les cadres". Pour les ingénieurs par exemple, la situation s'est même améliorée sur cette durée de 30 ans, leur taux de rotation a ainsi diminué malgré une multiplication par cinq des effectifs dans le pays. Par contre, pour les moins qualifiés, la situation est bien différente.

"Parmi les sept familles professionnelles à plus fort taux de rotation, six concernent des ouvriers non qualifiés et leur taux de rotation élevé s'explique par un fort recours à l'intérim".

Ici, c'est l'argument du contrat précaire comme première étape, ou étape intermédiaire vers la stabilité qui est mise à mal. Car la tendance en place depuis 30 ans apporte une conclusion bien différente. C'est une fracture entre emplois qualifiés stables et emplois faiblement qualifiés instables et précaires qui a eu lieu.

"Ces différents constats suggèrent que le fonctionnement du marché du travail tend à s'éloigner d'un modèle de file d'attente, où les emplois instables sont des tremplins vers l'emploi stable, pour se rapprocher d'un modèle segmenté, où les emplois stables et les emplois instables forment deux mondes séparés, les emplois instables constituant une « trappe » pour ceux qui les occupent".